

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 06/07/2018

Pour l'autorité Compétente  
par délégation

## Délibération 2018 BS 91 du Bureau Syndical

### Du Parc naturel régional du Luberon

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)



Une autre vie s'invente ici

#### Objet : PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF – CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille dix-huit et le 24 mai à 13h 15, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mai, se sont réunis à Mirabeau dans la salle Du Barry, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

#### Etaient présents :

Mmes SANTONI, CHRISOSTOME, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, GATIN, GIAI-GIANETTI, BOR, JEAN, MAGNE, PRIMO, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.  
MM. BERGER, CAHOUR, DEILLE, FISCHER, SARDELLA, SAUVAGEON.

#### Avaient donné pouvoir :

Mme LETTERON à Mme SARTO-BARANCOURT,  
M. FRAYSSINET à M. SAUVAGEON.

#### Etaient excusés :

Mme COMBE, DAPRES, MM. DAUMAS et MATHERON.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation C.1 « Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le parc » et notamment les objectifs C.1.1 à C1.5, ainsi que l'orientation D.1 « Mobiliser le public pour réussir un développement durable » ;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique du 20 février 2018 ;  
Considérant l'intérêt des dispositifs de financement participatif qui réside dans l'articulation d'une approche économique locale avec une mobilisation citoyenne ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Luberon et la plateforme de financement participatif MiiMOSA
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toute autre convention portant sur la mobilisation de financement participatif agissant en conformité avec la réglementation et avec la charte du Parc.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

  
Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1 convention

